



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMMUNIQUÉ

No: 80
No.:

REFERENCE

DIFFUSION:
RELEASE:

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 29 SEPTEMBRE 1977

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE:
RÉUNION DE BELGRADE - 4 OCTOBRE 1977

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a annoncé aujourd'hui que la délégation canadienne à la réunion consécutive à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit s'ouvrir à Belgrade, en Yougoslavie, le 4 octobre 1977, sera dirigée par son représentant spécial, M. Klaus Goldschlag, Sous-secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures. M. W.T. Delworth, négociateur du Canada à la CSCE et actuellement ambassadeur en Hongrie, assumera en permanence les fonctions de chef de la délégation.

Les autres membres de la délégation sont le commandant J.D. Toogood, du ministère de la Défense nationale, ainsi que MM. C. St-J. Anstis, N.H. Etheridge, J.P. Gombay et C.T. Court, du ministère des Affaires extérieures.

Six parlementaires choisis dans les deux Chambres accompagneront la délégation en qualité d'observateurs.

Cette réunion de Belgrade se tient un peu plus de deux ans après la signature du document appelé l'Acte final de la CSCE par les dirigeants de 35 pays de l'Europe, du Canada et des Etats-Unis, réunis pour la circonstance à Helsinki, en Finlande, le 1er août 1975. L'Acte final énonce les principes directeurs que les gouvernements participants ont convenu d'appliquer pour renforcer la sécurité et la coopération en Europe. Les délégués à la rencontre de Belgrade échangeront leurs vues, dans un premier temps, sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en oeuvre de ses dispositions et, dans un second temps, sur les moyens de favoriser une progression plus marquée. Les dispositions de l'Acte final portent sur les relations interétatiques, les mesures militaires destinées à renforcer la confiance, la coopération

- 2 -

économique, commerciale, scientifique et technique, les droits de la personne et les questions humanitaires, ainsi que la coopération dans les domaines de l'information, de la culture et de l'éducation.

- 30 -